

Pêcheries—Loi

Cour suprême du Canada. Nous aurons un article sur l'objet de la mesure qui ne tiendra nullement compte, comme il se doit, des pouvoirs constitutionnels des provinces et d'autres dispositions constitutionnelles, comme dans l'article 35 au sujet des autochtones, faisant ainsi nettement comprendre que, en vertu de cet article, les droits des autochtones sont reconnus et que les pouvoirs provinciaux ne doivent pas être lésés. Le Parlement doit profiter des occasions de ce genre pour moderniser nos lois. Cette loi a été rédigée en 1867 et nous y ajoutons maintenant un article sur son objet. Il y est également questions de plantes aquatiques, de certaines parties du poisson, et le libellé de certains passages est modifié. Si nous ne saisissons pas cette occasion pour assurer son caractère constitutionnel afin de tenir compte de la nature du pays, le Parlement manquera alors à son devoir.

● (1220)

Le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) peut se rendre en Colombie-Britannique et prétendre que le NPD fait obstacle à l'adoption du projet de loi. Les pêcheurs savent que notre comité s'est rendu là-bas, a entendu de nombreux témoignages et est revenu ici animé de bonnes intentions. Ils savent que nous voulions modifier le projet de loi de façon à tenir compte des vues des pêcheurs de la Colombie-Britannique, de ceux qui s'adonnent à la pêche sportive, des pêcheurs autochtones, des pêcheurs à la traîne, de ceux qui pêchent aux filets maillants ou à la senne. Nous voulions en tenir compte.

Quand le sous-ministre a témoigné ce matin au comité des pêches, je lui ai demandé avec quels groupes d'usagers il s'était entretenu dans les provinces de l'Atlantique et il a répondu: «Aucun». Je lui ai demandé avec quel gouvernement des provinces Maritimes il avait communiqué et il a répondu: «Aucun». Ne sommes-nous pas dans une période où les conservateurs prônent les consultations? Un groupe de députés s'est rendu de bonne foi entendre des témoignages en Colombie-Britannique. Nous sommes revenus présenter des propositions logiques fondées sur les témoignages des pêcheurs en Colombie-Britannique. Les conservateurs prétendent que nous ne pouvons les inclure, mais ils acceptent de mentionner les «larves» et d'insérer quelques dispositions supplémentaires. Ils prétendent que le projet de loi doit être adopté maintenant à cause de la décision Collier.

Permettez-moi de parler un instant de cette décision Collier, car c'est le nœud de l'affaire. Le ministre prétend qu'à cause des bateaux pour la pêche à la traîne, il fait face à un terrible dilemme. Il ne sera pas en mesure de faire une répartition entre les divers groupes d'usagers en Colombie-Britannique. Ce n'est tout simplement pas le cas. Les faits sont là. La pêche au hareng a eu lieu cette saison.

Le ministre doit agir plus ouvertement et justement les bateaux de pêche à la traîne du golfe. Le reste du programme de pêche de la saison se déroule comme prévu. Notre parti n'a pas l'intention de retarder indéfiniment l'étude du projet de loi C-32. Nous voulons que cette mesure prévoie un mécanisme de consultation et de protection à l'intention des groupes d'utilisateurs, non seulement en Colombie-Britannique, mais dans tout le pays. Nous voulons être certains que ceux qui depuis toujours, s'adonnent à la pêche sont protégés. Il faut faire une place privilégiée dans les pêcheries aux nouveaux utilisateurs de ressources comme les salmonidés de la Colombie-Britannique.

Je suis un pêcheur sportif. Je ne veux pas que les pêcheurs sportifs soient exclus. Le ministre joue à des petits jeux en disant que le NPD essaie de s'attaquer aux droits des pêcheurs amateurs ou autres. En réalité, ce projet de loi ne reflète pas les témoignages que nous avons entendus, de la part de constitutionnalistes, d'avocats, de groupes d'utilisateurs, et d'autochtones.

Le ministre n'a pas besoin d'adopter ce projet de loi d'urgence. Il faut en rédiger une nouvelle version ou, au cours du débat, le ministre devrait nous prêter une oreille attentive et prouver aux Canadiens qu'il est disposé à accepter de bonne foi les amendements qui reposent sur des preuves logiques. Le secrétaire parlementaire sait que ces témoignages ont été donnés de bonne foi. Nous avons siégé du matin au soir. Nous avons siégé toute la nuit pour examiner ce projet de loi. Or, nous n'avons réussi qu'à inclure le terme «larves» dans le projet. Le ministre des Pêches et des Océans devrait consulter à nouveau la Chambre et ne pas nous servir ce boniment selon lequel le NPD refuse d'adopter ce projet de loi. Nous en retardons l'adoption en vue d'essayer de l'améliorer pour qu'il tienne mieux compte des groupes d'usagers.

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de m'éterniser sur ce premier amendement. J'ai proposé l'amendement en vue d'inclure le terme «larves» dans le projet de loi. Je l'ai fait parce que l'ancienne loi parlait des œufs, du frai, puis passait au naissain et aux jeunes poissons.

Il existe une étape très importante du développement du poisson dont ne tenait pas compte le projet de loi renvoyé au comité à l'époque. L'étape larvaire, en ce qui concerne les coquilles des huîtres, des palourdes et de la plupart des coquillages, est critique. Je prendrai l'exemple des huîtres ou des palourdes. Il y a des huîtres mâles et femelles. Après l'apparition des gonades, l'huître fabrique les œufs et le sperme. La fertilisation a lieu en suspension. Il y a une période de 18 à 21 jours qui n'est manifestement pas visée dans l'ancienne loi. C'est une étape extrêmement critique du développement des huîtres ou des coquillages. En effet, un demi-pourcent des larves d'huîtres survivent jusqu'à maturité et deviennent du naissain. Pourquoi les exclure de la définition du projet de loi? C'est un détail technique d'importance mineure, mais la plupart des biologistes sont du même avis que moi. Sauf erreur, depuis l'inclusion du terme dans le projet de loi à ma demande, les biologistes des pêcheries et dans d'autres secteurs ont confirmé que c'est un amendement important.

Je veux simplement parler de cette motion pour le moment. Nous éprouvons de vives inquiétudes au sujet d'autres motions dont nous parlerons à un autre moment. Notre parti n'appuiera pas cette motion visant à supprimer le terme «larves», proposée par mon ami de Comox-Powell River (M. Skelly). Je suppose qu'il a d'autres motifs. Je pense qu'il comprend les problèmes techniques qui en découlent. Il a sans doute proposé cette motion dans le but de lancer le débat sur l'article 1 et c'est très bien. Pour le moment, je m'en tiens aux motions à l'étude. Des députés de notre parti feront des commentaires sur les autres motions plus tard au cours du débat.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, il est toujours difficile de parler après le député d'Egmont (M. Henderson). D'habitude, lorsqu'il parle, il montre qu'il s'y connaît, et c'est particulièrement vrai pour les pêches. Dans ce dernier discours, il s'est révélé comme un